



COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} octobre 2020

Le 1^{er} octobre de l'an deux mil vingt, le Conseil municipal convoqué le 25 septembre, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie de Feigères, sous la présidence de Myriam GRATS, Maire de la commune.

Conseillers en exercice :19
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 18

PRESENTS : GRATS Myriam, SALLIN Michel, FOURCADE Christelle, COLLOMB Eric, MEGEVAND Laurence, DEFAGO Christian, RAMBOSSON Olivier, MONTIBERT Dominique, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, TOP Céline, PLACET Aurélie, CÔME Noélie, FOLNY Brigitte, CURTENAZ Pierre, BOUVIER Sébastien, GEVREY Laetitia

ABSENTS EXCUSES : ANDRIC Mihajlo, RAMBOSSON Sidonie (pouvoir à C. TOP)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian DEFAGO

La séance est ouverte à 20h05

1. Election d'un secrétaire de séance

Christian DEFAGO est élu secrétaire de séance.

2. Lecture des procurations

- Sidonie RAMBOSSON donne pouvoir à Céline TOP

3. Adoption des comptes rendus des séances précédentes du Conseil (3/9/2020)

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté avec la modification suivante de M. Sébastien BOUVIER qui souhaite que ses propos relatifs au projet de délibération D2020-67 soient repris plus exhaustivement. Il a posé la question du zonage de la route qui ferait l'objet de l'échange : « est-il en zone UB ? Si oui, cela reviendrait à échanger du terrain en zone A contre du terrain en zone UB ». Il a également fait remarquer qu'au vu de l'emplacement du chemin et de son rôle, sa fréquentation apparaissait vraisemblablement comme limitée.

4. Ordre du jour avec délibérations

INSTITUTION LOCALE

Délibération n°D2020-76

Objet : Désignation des délégués du CNAS

Rapporteur : Mme le Maire

Nomenclature : 5.3. Désignation de représentants

Mme le Maire explique au Conseil que la commune est adhérente du CNAS depuis peu. Cette adhésion permet au personnel communal de bénéficier d'un large éventail de prestations qui concourt à leur bien-être comme 780 000 agents répartis dans 20 000 structures territoriales affiliées.

Suite au renouvellement des organes délibérants, il convient de désigner de nouveaux délégués chargés de représenter la collectivité auprès du CNAS durant cette mandature : un délégué parmi les conseillers municipaux et un délégué parmi les agents.

Mme le Maire propose de nommer les personnes suivantes :

- Brigitte FOLNY, Déléguée élue
- Priyam NURSIMHULU, déléguée agent

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Mme le Maire.

0 voix « contre »

0 Abstention

18 voix « pour »

ADOPTÉ

Après le vote, P. Curtenaz exprime son souhait de faire réaliser un bilan en fin d'année afin de s'assurer que l'adhésion et le montant investi par la commune sont utiles aux agents.

Mme le Maire confirme que cela était prévu.

PATRIMOINE

Délibération n°D2020-77

Objet : Approbation d'une convention avec Orange pour le déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques

Rapporteur : Christian DEFAGO

Nomenclature : 8.3. Voirie

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil que dans le cadre du projet de création d'une voie verte entre Feigères et Saint-Julien-en-Genevois, la commune a sollicité Orange afin de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications électroniques se trouvant dans l'emprise du chantier de l'opération précitée, sur la RD37, route de Saint-Julien.

La société Orange a répondu à son obligation de déplacer son réseau souterrain à l'identique, au nouvel alignement du domaine public, tel que redéfini après les travaux.

Au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur de son territoire, la commune souhaite profiter de la présente opération de voirie pour faire procéder à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'Orange en contrepartie de sa propre participation.

Les parties ont convenu que la commune réalisera les travaux de génie civil en tant que maître d'ouvrage délégué et qu'Orange procèdera aux opérations de câblage de communications électroniques. Les travaux de génie civil sont inclus dans le marché de travaux de création de la voie verte.

M. le Rapporteur propose d'approuver une convention entre la société Orange et la commune afin de définir les prestations assurées par l'une et l'autre des parties.

Entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-annexée relative aux travaux de déplacement et de mise en souterrain des réseaux de communications électronique de la société Orange,
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention susvisée et tout autre document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

0 voix « contre »

0 Abstention

18 voix « pour »

ADOPTÉ

Délibération n°D2020-78

Objet : Approbation d'une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un appartement

Rapporteur : Mme le Maire

Nomenclature : 3.3. Locations

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 11 juillet 2006 par laquelle le Conseil avait décidé de louer l'appartement de l'école exclusivement à des professeurs des écoles.

Après la réalisation de quelques travaux de rénovation, le logement peut être remis en location via une convention de mise à disposition pour une durée d'une année. Il est proposé de le mettre en location à monsieur Damien Chavanaz dans les conditions suivantes :

- Redevance : 600€ par mois hors charge
- Durée : de la date de conclusion du contrat au 31 août 2020, la convention sera renouvelable par décision expresse du conseil municipal.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu les articles L. 2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire pour l'occupation de l'appartement situé dans le groupe scolaire par Monsieur Damien CHAVANAZ, enseignant à l'école de Feigères.

FIXE le loyer à 600€ par mois hors charge.

0 voix « contre »

0 Abstention

18 voix « pour »

ADOPTÉ

Délibération n°D2020-79

Objet : Mise à disposition de la salle polyvalente à une association

Rapporteur : Mme le Maire

Nomenclature : 7.10.1. Subventions

Mme le Maire explique que l'association « La Chorale du Chable » ne dispose plus de salle de répétition en raison des mesures liées à la crise sanitaire. Elle propose une mise à disposition de la salle polyvalente avec un tarif correspondant aux frais de gestion et d'entretien, soit 200€ par mise à disposition.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition de la salle polyvalente à l'association la Chorale du Chable au tarif de 200€ par mise à disposition.

0 voix « contre »

0 Abstention

18 voix « pour »

ADOPTÉ

Délibération n°D2020-80

Objet : Mise à disposition de la salle polyvalente à une association

Rapporteur : Mme le Maire

Nomenclature : 7.10.1. Subventions

Mme le Maire explique que l'association des Anciens Combattants doit se réunir pour leur Assemblée générale. Habituellement, la salle du Chatelard leur est mise à disposition gratuitement mais le nombre de participants ne permet pas le respect des mesures de distanciation physique dans cette salle. Elle propose une mise à disposition de la salle polyvalente avec un tarif correspondant aux frais de gestion et d'entretien, soit 200€ par mise à disposition.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition de la salle polyvalente à l'association des Anciens Combattants (AFN) au tarif de 200€ par mise à disposition.

0 voix « contre »

0 Abstention

18 voix « pour »

ADOPTÉ

5. ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

5.1. Autorisations d'urbanismes déposées

Type de dossier	Adresse terrain	Nature des travaux
DP	408, chemin de Chez Villet	Installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire dans le plan de toiture parallèlement à la couverture- Superficie de 23m ² - Production auto consommée sur site
DP	165, allée des Sorbiers	Amélioration de l'isolation thermique, changement de tuiles et de zinguerie, suppression de 2 outeaux et changement d'un vélux existant par un nouveau, rehaussement de 20 cm de la toiture pour améliorer l'isolation
DP	263, route de Présilly	Modification des ouvertures en façades et en toiture - repose d'une sortie de cheminée en toiture
DP	50, chemin de l'Eglise	Réhausse du toit, modifications diverses des façades, pose de vélux
DP	1100, route du Châble	Pose d'un portail
DP	891, route de Chez Jolliet	Pose d'une clôture composée d'un muret et de lames composites (aluminium couleur RAL 7016), hauteur 1,60m, d'un portail et portillon
PCMI	Chemin Clos de l'Agnellu	Transfert du permis de construire
1. DIA	310, route de Chez Jolliet	Propriété bâtie → la commune ne souhaite pas préempter.
2. DIA	29, chemin de l'Ecole	Propriété bâtie → la commune souhaite préempter, une demande de complément d'information sera transmise au notaire.
3. DIA	163, allée du Ruttet	Propriété bâtie → la commune ne souhaite pas préempter.

A propos de la DIA n°2 : Mme le Maire explique qu'elle s'est rapprochée des propriétaires et des voisins directs afin de connaître les projets fonciers de chacun.

Elle considère que la préemption de la parcelle sise 29, ch de l'école et du bien immobilier avoisinant permettrait à la commune de disposer d'une réserve foncière pour des projets à moyen ou long terme tels que la réalisation de logements sociaux, l'introduction d'autres commerces de proximité, etc. Ces acquisitions pourraient s'effectuer via l'établissement public foncier Haute-Savoie (EPF74) avec qui elle est déjà en liaison.

Elle demande au CM s'il est favorable. Il ne semble pas y avoir d'opposition sur le principe.

P.Curtenaz fait remarquer que si un projet de réalisation de logements devait se concrétiser, il conviendrait alors que les places de stationnement souterraines et en nombre suffisant soient prévues.

Mme le Maire acquiesce et ajoute qu'un tel projet devra également être réalisé avec une continuité esthétique pour ne pas dénaturer l'identité du cœur de bourg.

B.Folny remarque que si ces terrains sont achetés, la commune pourrait également repenser l'aménagement de voirie qui devrait davantage être sécurisée.

Mme le Maire explique que pour le moment, l'idée est de saisir l'opportunité de la DIA pour une préemption et/ ou une acquisition amiable des deux biens immobiliers. Les projets, quels qu'ils soient, ne pourront être entrepris que par un autre conseil municipal ou en fin de cette mandature.

P.Curtenaz regrette que le dossier de préemption n'ait pas été étudié en commission urbanisme préalablement à sa présentation en séance du Conseil.

M.Sallin lui répond que cela a été fait.

L.Gevrey pose la question de la capacité financière de la commune à supporter de telles acquisitions.

Mme le Maire répond que si ce projet se concrétise, il ne pourra se faire que par le biais de l'EPF74 ; établissement qui étudiera de toute façon la capacité de la commune. Elle évoque, à ce titre, une intervention de notre correspondante au sein de l'établissement lors d'une séance du conseil afin qu'elle explique le rôle et les missions de cette structure.

P.Curtenaz revient sur l'organisation de la commission urbanisme car il avait compris que le mardi était dédié à la permanence du public et le vendredi à l'étude des dossiers.

M.Sallin et Mme le Maire lui expliquent que lorsqu'il n'y a pas de rendez-vous le mardi, il est logique que les dossiers soient étudiés afin que les élus ne perdent pas de temps et en définitive afin d'en faire gagner aux pétitionnaires dans la délivrance des autorisations d'urbanisme.

S.Bouvier demande s'il existe une limite dans le nombre de portage par l'EPF74.

Mme le Maire explique que l'EPF74 étudie la capacité financière de la commune ainsi que l'intérêt du projet (cohérence territoriale, lien avec le projet communautaire, etc). De plus, les crédits dont l'établissement dispose sont à répartir entre toutes les collectivités adhérentes, de fait, il y a une limite.

P.Curtenaz demande à vérifier si les biens sont classés en « bâti identitaire ».

M.Sallin lui explique que c'est le cas, carte du Plan local d'urbanisme à l'appui.

N.Come demande si ce projet est public.

Mme le Maire informe que les projets d'acquisition sont en cours de discussion. Toutefois, il n'est pas acté pour le moment, la commune interviendra pour faire une demande de complément dans le cadre de la DIA présentée. Le conseil municipal sera amené à délibérer ultérieurement si les projets se concrétisent.

5.2. Questions diverses

Mme le Maire organise un tour de table afin que les conseillers municipaux et responsables de commissions présentent leurs travaux notamment :

- L.Mégevand : la commission scolaire a commencé à travailler sur la révision de la charte des dérogations scolaires ainsi que sur l'étude de la cohérence de la répartition des quotients familiaux. Une comparaison avec les pratiques des autres communes est réalisée tout en prenant en compte les services proposés par chacune.
- B.Folny souhaiterait connaître les membres de chaque commission communautaire.
→ la communauté de communes transmettra le document adopté prochainement.
- E.Collomb
 - Informe que le bulletin leur sera prochainement mis à disposition pour distribution.
 - Informe le comité des fêtes tiendra son assemblée générale le 7/10 à 19h. un appel à bénévolat est réalisé car il y a besoin de renouvellement.
 - demande également à ce que les conseillers transmettent régulièrement des photos de la commune afin d'alimenter le bulletin et l'agenda.
 - Informe que la photo de groupe du conseil municipal sera le 5/11.

P.Curtenaz souhaiterait que l'agenda municipal soit délivré au plus tôt pour qu'il soit exploitable.

- C.Defago :
 - Le nettoyage des zones de stockage est en cours pour libérer de l'espace, notamment à l'Agnellu où certaines personnes en profitent pour abandonner leurs déchets.

- Le fauchage est en cours sur la commune. Pour une partie, un accord a été conclu avec les agriculteurs qui lors de leur culture fauche la partie en bordure pour faire gagner du temps à la commune.
 - Il évoque, par ailleurs, les travaux et études réalisés ainsi que les différentes propositions pour essayer de rétablir l'eau au lavoir rte de la Salette.
 - O.Rambosson informe le conseil que les travaux de réfection de l'appartement du groupe scolaire touchent à leur fin.
- D.Montibert informe des résultats de l'élection du président et des vice-présidents du Syndicat Mixte du Salève.
 - N. Come informe de l'idée de la commission communication de rendre plus attractif le bulletin municipal en y insérant une « photo mystère » : les lecteurs seront invités à trouver le lieu. Cela sera également le moyen de demander aux habitants des photos de Feigères qu'ils ont.
 - L.Gevrey informe les membres du conseil que le CCAS s'est réuni et que la distribution des colis aux personnes âgées a été reconduite aujourd'hui.
 - P.Curtenaz évoque le projet de territoire de la CCG et de la conférence prévue lundi 12/10/2020. Il appelle les élus à y participer et à être attentif.
Mme le Maire ajoute que plusieurs dates de réunion sont prévues et que les conseillers municipaux recevront un email d'information détaillé.
 - A.Placet évoque la matinée de battue et regrette que la sécurité, notamment le passage des chiens, n'ai pas été davantage assurée : leur traversée pouvaient présenter un risque pour la sécurité des automobilistes.
Mme le Maire informe qu'un rappel sera fait aux chasseurs pour une meilleure organisation la fois prochaine.
 - P.Boitouzet fait le compte-rendu du groupe de travail « mobilité, développement durable » lors duquel des propositions ont été faites sur court ou moyen terme.
 - Mme le Maire informe des résultats des élections sénatoriales et du président du Sénat.
 - C.sage questionne P.Boitouzet sur la sécurité aux abords de la voie verte et particulièrement sur l'ouvrage au-dessus de l'autoroute.
P.Boitouzet informe le conseil le coordonnateur sécurité et protection de santé ainsi qu'ATMB et la commune veillent à la sécurité de tous régulièrement mais un rappel sera fait par précaution.
 - N.Come annonce que la vieille ferme s'essoufle par manque de producteur.
A. Placet informe que la commission finances/ économie a prévu de travailler sur la création d'un marché à Feigères et que les élus prendront contacte avec les organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance à 21h27.

Etabli le 21/09/2020

Le Maire
Myriam GRATS



Le secrétaire de séance
Christian DEFAGO